



PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires  
du Rhône

Lyon, le **29 JAN. 2020**

Service Planification Aménagement Risques

Pôle Planification

Le directeur départemental des territoires

Affaire suivie par : Vincent MOLLION

Tél : 04 78 62 53 95

Fax : 04 78 62 54 94

Courriel : [vincent.mollion@rhone.gouv.fr](mailto:vincent.mollion@rhone.gouv.fr)

à

Monsieur le Président de la Métropole de Lyon  
20 rue du Lac – CS 33569  
69505 LYON cedex 3

**OBJET** : Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon.  
Procédure de modification simplifiée n°3 – Implantation d'une école de commerce  
**REF.** : L-20014S/EL/VM

Conformément à l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU-H de la métropole de Lyon, défini par délibération du conseil municipal du 16 décembre 2019 et reçu par mes services le 24 décembre 2019.

**Après analyse, le dossier n'appelle pas d'observation de la part de mes services.**

Le présent avis peut être versé au dossier de mise à disposition du public.

Le directeur

Le Directeur Départemental

**Jacques BANDERIER**